

Compte rendu de la séance du 06 septembre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Stéphane ARTIGUES

Ordre du jour:

- 1)° - Ascenseur - Contrat de maintenance
- 2)° - Budget Principal - Décision Modificative
- 3)° - Services Publics - soutien au maintien de la Trésorerie de LOURDES
- 4)° - Questins diverses

Délibérations du conseil:

Contrat de Maintenance Ascenseur Mairie (DE 2019 029)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à l'installation de l'ascenseur de la Mairie, il convient de souscrire avec la Société Pyrénées Ascenseur 23 Chemin des Ecureuils 65690 BARBAZAN-DEBAT un contrat de maintenance principal à compter du 1^{er} Octobre 2019 prévoyant au moins une visite toutes les 6 semaines afin de surveiller le bon fonctionnement de l'ascenseur et d'effectuer les réglages nécessaires.

La société Pyrénées Ascenseur propose un contrat de maintenance au prix de 1000,00 €uros H.T par an avec une facturation trimestrielle.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1)° – adopte le rapport présenté,
- 2)° – décide de souscrire avec la Société Pyrénées Ascenseur 23 Chemin des Ecureuils 65690 BARBAZAN-DEBAT à compter du 1er Octobre 2019 un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Mairie au prix de de 1000,00 €uros H.T par an avec une facturation trimestrielle,
- 3)° – autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance à intervenir,

Budget Principal - Décision Modificative N°2019-002 (DE 2019 030)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 258	Autres bâtiments publics - Rénovation Energétique Salle des Fêtes	-6000.00	
21318 - 259	Autres bâtiments publics - Mise en Accessibilité Salle des Fêtes	-10000.00	
21318 - 265	Autres bâtiments publics - Maison des Associations	2000.00	
2151 - 267	Réseaux de voirie - Travaux Voirie 2019	14000.00	
2158 - 268	Autres installat°, matériel et outillage - Défense Incendie	38000.00	
1321 - 268	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux - Défense Incendie		38000.00
		TOTAL :	38000.00
		TOTAL :	38000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Maintien des Trésoreries de Proximité (DE 2019 031)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services)

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré

Décide de s'opposer :

A cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;

Exige :

Le Maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux).

Le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence.

Le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.